



COVID19 MESURES PRISES PAR LA COMMUNE

Communiqué sur les dispositions prises par la commune dans le cadre du coronavirus – mise à jour du 20 mars 2020

Toutes les personnes de plus de 70 ans sont contactées par téléphone à partir du 20 mars.

Les personnes concernées qui n'auront pas été appelées d'ici lundi 23 mars (il nous manque quelques numéros de téléphone) peuvent se faire connaître en appelant le CCAS (**03.83.24.60.60**) ou en utilisant l'adresse suivante : ccas.liverdun@wanadoo.fr

De même, les personnes confrontées au handicap ou à la maladie, quel que soit leur âge, peuvent se manifester au CCAS si elles sont dans l'impossibilité de sortir ou si elles sont sans soutien familial.

Ce 1^{er} contact téléphonique nous permet de recenser les personnes isolées, sans soutien familial, et ayant des difficultés à se déplacer pour faire leurs courses. Nous leur proposerons la livraison à domicile d'un colis de produits alimentaires et d'hygiène. Le contenu de ce colis sera variable en fonction des choix de chacun parmi une liste de produits essentiels. Il pourra aussi dépendre des produits disponibles en magasin.

Agents de la mairie et élus se chargeront, avec l'aide de bénévoles, de l'organisation de ce dispositif d'entraide, c'est-à-dire faire les courses et livrer les provisions. **Nous faisons donc appel à votre civisme pour nous aider et faire partie des bénévoles** (vous pouvez vous faire connaître auprès du CCAS aux coordonnées ci-dessus).

Nous vous rappelons que la mairie (03 83 24 46 76) et le CCAS sont fermés au public sauf urgence (et dans ce cas sur rendez-vous uniquement). **Un accueil téléphonique est prévu de 9 heures à 12 heures et de 13h30 à 16 heures.** Nous vous remercions de votre compréhension.

- L'ensemble des équipements municipaux recevant du public sont fermés : salle des sports, terrains de football, courts de tennis, salle des fêtes, salles « socio », médiathèque, foyer Pernel, Espace des Arts, espace Mozart, futsal.
- Les parcs publics et aires de jeux ou de loisirs sont également fermés. Les voies vertes sont interdites à la

Information
**CORONAVIRUS
COVID-19**

circulation.

- La garderie périscolaire du matin et du soir, la cantine scolaire, l'ensemble des activités jeunesse (mercredi éducatifs, activités ados) restent bien sûr fermés. Les inscriptions au centre de loisirs des vacances d'avril sont suspendues.
- Les bus scolaires sont également annulés.

Enfin, la commune a distribué environ 600 masques FFP2 périmés à 11 professionnels de santé de Liverdun (médecins, dentistes, infirmières, pharmaciens) ainsi qu'à la Croix Rouge du Bassin de Pompey et à un ambulancier. À ce jour, il ne nous en reste plus qu'une petite centaine. Nous les réservons aux professionnels de santé qui en auraient besoin, en partageant en eux. Merci d'adresser un mail à la mairie (secretariat@ville-liverdun.fr) lundi 23 matin au plus tard. Les modalités de retrait vous seront précisées directement.

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL REPORTÉE

Le chef du gouvernement a informé le 19 mars le Sénat que le comité scientifique placé auprès du président de la République déconseillait la tenue de l'élection des maires et des adjoints élus dès le 1^{er} tour.

En conséquence, ces réunions sont reportées, et **le conseil municipal prévu , à Liverdun, le 21 mars 2020 pour élire le maire et les adjoints est annulé.** Une nouvelle date sera proposée en fonction du rapport que doit établir le comité scientifique et qui sera remis le 10 mai au Parlement.

En attendant, les mandats des maire et adjoints sont prolongés.

La cellule de crise constituée, depuis lundi, du maire Jean-Pierre HUET, du premier adjoint Sébastien DOSE, de l'adjoint à la sécurité Charles BERNARDO, du directeur général des services, du directeur des services techniques et des agents du CCAS et du responsable du périscolaire, continue de se réunir tous les matins pour suivre l'évolution de la situation, s'y adapter et organiser l'aide aux personnes âgées ou isolées.



GARDONS LE LIEN PENDANT LA CRISE DU CORONAVIRUS

Depuis le début de l'épidémie, votre ville vous tient informé en temps réel des mesures prises par la commune de Liverdun sur ce site et par l'envoi de Point Info Coronavirus via notre newsletter. Pour la recevoir sur la boîte mail de votre choix, il suffit de vous abonner [ici](#). Nous comptons sur vous pour partager cette information. La municipalité et les agents municipaux mettent tout en oeuvre pour assurer la continuité des services prioritaires.



CONSIGNES DE LIMITATION DES DÉPLACEMENTS AU STRICT MINIMUM

Le 16 mars 2020, le Président de la République a décidé de prendre des mesures pour réduire à leur plus strict minimum les contacts et les déplacements. Un dispositif de confinement est mis en place sur l'ensemble du territoire à compter du mardi 17 mars à 12h00, pour quinze jours minimum. **Les déplacements sont interdits sauf dans les cas suivants et uniquement à condition d'être munis d'une attestation** pour :



- Se déplacer de son domicile à son lieu de travail dès lors que le télétravail n'est pas possible ;
- Faire ses achats de première nécessité dans les commerces de proximité autorisés ;
- Se rendre auprès d'un professionnel de santé ;
- Se déplacer pour la garde de ses enfants ou pour aider les personnes vulnérables à la stricte condition de respecter les gestes barrières ;
- Faire de l'exercice physique uniquement à titre individuel, autour du domicile et sans aucun rassemblement.

L'attestation nécessaire pour circuler est disponible en [cliquant sur ce lien](#). **Si vous ne pouvez pas l'imprimer, vous pouvez la reproduire sur papier libre.**



Mairie de Liverdun
1, place François Mitterrand
54460 Liverdun

T. +33 3 83 24 46 76
communication@ville-liverdun.fr | <http://www.liverdun.fr>



[se désinscrire](#)